

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton lève l'interdiction des feux en plein air, mais maintient l'interdiction des feux en forêt

Compte tenu des conditions météorologiques et de la situation sur le terrain, l'Etat de Vaud lève l'interdiction générale de faire du feu en plein air. Compte tenu du risque d'incendie de forêt, il maintient en revanche l'interdiction de faire du feu en forêt et à moins de 10 mètres des lisières.

Les conditions actuelles (augmentation de l'humidité relative, températures en baisse et légères précipitations attendues en cette fin de semaine), permettent de lever l'interdiction générale de faire du feu en plein air prononcée le 22 juillet dernier. L'Etat de Vaud appelle toutefois la population à faire preuve de prudence et recommande de ne pas allumer de feux à proximité de toute végétation sèche. Les règles de comportement suivantes sont valables en tout temps :

- Les consignes des autorités locales doivent en tout temps être respectées ;
- Une extrême prudence est recommandée lors de l'utilisation d'allumettes et de cigarettes qui doivent être soigneusement éteintes avant d'être jetées à la poubelle ;
- Il est recommandé de s'abstenir de tout feu en cas de vent fort et de rafales ;
- Tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

Feux toujours interdits en forêts

En forêt, la situation en forêt reste par ailleurs tendue. Malgré les pluies tombées la semaine dernière, le danger d'incendie y est toujours de 4 sur une échelle de 5 (fort). Dès lors, tous les feux ou barbecues en forêt et à moins de 10 mètres des lisières sont encore interdits, y compris aux emplacements prévus à cet effet (couverts forestiers, grills hors sols ou à gaz, places à feux officielles, etc.). Cette interdiction s'applique aussi bien aux privés qu'aux professionnels. Elle restera en vigueur aussi longtemps que les conditions météorologiques ne permettront pas sa révocation.

Le portail forêt du site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/forets à incendies de forêts) renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.

Lausanne, le 26 août 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Lévy, responsable prévention des dangers naturels en forêt, Direction générale de l'environnement, info.incendies-foret@vd.ch,
021 316 61 59